RIVIÈRES VIVANTES
DE NORMANDIE

LA LETTRE DE L'ASSOCIATION NORMANDIE GRANDS MIGRATEURS - N°5 - FÉVRIER 2018

En direct des départements
Pages 4 et 5

Les poissons migrateurs sous haute surveillance
Pages 6 et 7

LE DOSSIER

La Manche, espace vital pour nos migrateurs

© Adobe Stock

3, Rue de Bruxelles
14 120 Mondeville
Tél. 02 31 34 63 30

NORMANDIE Grands Migrateurs

© P. Chevrel

1

© Michel Dehaye

2

© CRPN

3

La Manche, espace vital
POUR NOS MIGRATEURS

Pollution, urbanisation, clapage. La qualité des milieux marins réclame la plus grande vigilance. En Manche, l'activité humaine impacte directement la survie des poissons migrateurs. Face aux enjeux pour la ressource, une gestion durable des zones côtières et marines s'impose. Où en est-on ?

Les migrateurs que l'on trouve dans nos rivières normandes sont fortement tributaires de la situation écologique en Manche. Ces espèces, qui évoluent alternativement en eau douce et en mer au cours de leur cycle biologique, sont soumises en Manche à des risques liés aux activités humaines. Un corridor maritime à risque pour les migrateurs, où le transport de produits dangereux est courant et où le niveau de risques a augmenté avec la multiplicité des activités sur cet espace maritime.

Une pression en hausse

Dans ce contexte qui fragilise les écosystèmes, les estuaires et zones côtières, avec leur rôle de nourricerie pour certains migrateurs, de couloir de migration pour d'autres, constituent des territoires à enjeux pour les migrateurs. *« Ces zones sont soumises à de fortes pressions anthropiques, c'est-à-dire liées aux activités humaines (pollution, urbanisation) »*, soulignait déjà en 2011 le chercheur Rachid Amara[1], dans la revue scientifique VertigO. L'impact de la pollution sur les écosystèmes en Manche ne semble pas s'être amoindri ces quinze dernières années. Ainsi, l'estuaire de la Seine présente des habitats de moins bonne qualité pour le développement et la survie des poissons.

« Un constat global pointe une baisse du taux de survie et des effectifs, le tout dans un contexte de réchauffement climatique que notamment les salmonidés ne supportent pas bien », complète Jérémie Corre, ingénieur halieute à Normandie Grands Migrateurs.

Les saumons, avec des temps de migration en mer assez longs (ils vont parfois jusqu'au Groenland et peuvent passer de 1 à 3 ans en milieu marin) affichent aujourd'hui un taux de survie et des tailles moyennes en baisse. De leur côté, les stocks de lamproie déclinent. *« Globalement, la Manche est vitale pour des espèces très présentes chez nous comme la Truite de mer. Elle est le milieu de leur grossissement,* poursuit Jérémie Corre. *L'alose, qui monte de plus en plus au nord, y est aussi aujourd'hui très présente. On en a dénombré 5000 individus dans la Vire l'an passé. »*

LE CHIFFRE

700 à 800 navires

La Manche voit passer quotidiennement 20 % du trafic mondial sur un périmètre restreint, soit quotidiennement 700 à 800 navires de commerce, de pêche… À l'érosion et l'urbanisation du littoral s'ajoute le risque de pollution, lié à cette densité unique au monde.

Prise de conscience générale

De bonnes conditions en rivières ne suffisent donc pas, il y a nécessité à intégrer le milieu marin comme une priorité pour la survie des migrateurs. Les pouvoirs publics *(lire l'interview ci-contre)* et les professionnels s'y emploient, signe d'une prise de conscience grandissante. Ainsi, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Normandie, qui représente les intérêts des pêcheurs professionnels, s'implique-t-il de plus en plus dans la gestion du milieu marin. *« Les actions que nous menons sont nombreuses, notamment la mise en place de cantonnements, ces zones où la pêche est interdite ou limitée, pour ne pas nuire à la reproduction ou au développement des espèces »*, souligne Lucile Aumont, chargée de

1 La Manche est un milieu essentiel pour le grossissement d'espèces très présentes comme la Truite de mer.

2 Les estuaires et zones côtières jouent un rôle de nourricerie essentiel pour certains migrateurs.

3 Prise de conscience : les pêcheurs cherchent à limiter les interactions entre engins de pêche et habitats des espèces.

4 Sous le pilotage du Comité régional des pêches (CRPEM) des actions de repeuplement de l'anguille sont menées dans les cours d'eau normands.

mission Natura 2000 au CRPMEM. *« Nous effectuons aussi régulièrement des actions de repeuplement de l'anguille dans les cours d'eau normands en y reversant une partie de la ressource pêchée. Ces actions s'inscrivent dans le Plan de Gestion Anguille. »*
Autre engagement marquant des professionnels : depuis 2011, le CRPMEM s'implique dans la mise en place de sites Natura 2000 en mer, où les habitats et la faune sont protégés dans le cadre de directives européennes. *« Les pêcheurs cherchent ainsi à limiter les interactions entre leurs engins de pêche et les habitats et les espèces. »* Avec des résonances concrètes. Exemple sur le site pilote de la Baie de Seine occidentale, où la drague à la coquille Saint-Jacques et le chalut de fond à sole et à seiche ont été interdits dans la bande côtière des 3 milles. En baie des Veys, c'est l'usage des filets qui a fait l'objet de mesures pour éviter les prises de poissons amphihalins. Le travail est engagé aussi sur le champ des outils de compréhension, à l'image de l'étude franco-anglaise lancée cette année *(lire en encadré)* pour mieux comprendre en Manche les déplacements de la Truite de mer et du Saumon atlantique. En quarante ans, les populations de ces deux espèces ont décliné de 70% dans l'Atlantique nord...

1. Université de Lille Nord de France, Université du Littoral Côte-d'Opale (ULCO), CNRS.

Salmonidés : pourquoi tant de pertes ?

La Truite de mer et le Saumon atlantique semblent fortement impactés par les activités humaines en mer et le changement climatique. Leur population enregistre un déclin de 70 % depuis les années 70 dans l'Atlantique nord. *« Ces poissons naissent en rivière puis migrent après un à trois ans vers des zones dites " de transition et côtières " (ZTC), où elles passeront de un à trois ans avant de revenir se reproduire dans leur rivière natale,* explique Sophie Launey, à l'INRA de Rennes. *La réduction de leur survie dans ces ZTC est donc l'hypothèse principale pour expliquer cette chute des effectifs. »* D'où la nécessité de mieux connaître leur parcours sur ces secteurs : où leur mortalité est-elle la plus forte ? Où la truite se nourrit-elle en mer ? Quel est l'impact des aménagements côtiers ? C'est l'objet du projet SAMARCH, un programme INTERREG franco-anglais lancé en 2017 pour 5 ans. *« Nous travaillerons notamment sur des données génétiques pour identifier les zones maritimes principalement utilisées par les truites de mer. »* Ce programme financé en partie par l'Europe doit permettre à terme de mieux gérer les stocks de salmonidés dans les ZTC de l'espace France-Manche-Angleterre *« et* in fine *de protéger ces populations vulnérables et économiquement importantes. »*

INTERVIEW

« La loi protège de mieux en mieux »

Pascal Ausseur
Préfet Maritime Manche et Mer du Nord

Où en est l'action en faveur de l'équilibre écologique en Manche ?

De gros efforts sont faits, mais pour autant il ne faut pas baisser la garde. Un chiffre parlant : 30 % des eaux françaises en Manche et Mer du Nord sont des « aires marines protégées ». La loi sur l'eau impose aux projets des règles strictes et des études d'impact. Nous disposons également d'un réseau d'aires marines protégées, comme le « parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale » ou les 45 zones Natura 2000 réparties du Mont-Saint-Michel à la frontière belge. De plus, dans le cadre de la directive européenne « stratégie pour le milieu marin », il existe depuis 2016 un « plan d'action pour le milieu marin » (PAMM) pour la surveillance des milieux, son pilotage et son évaluation.

Globalement, les consciences ont évolué et la législation protège de mieux en mieux. Aujourd'hui, nous savons gérer la cohabitation entre les usages en y intégrant la dimension environnementale.

Quel est votre rôle sur ces questions ?

Nous coordonnons l'action avec d'autres partenaires d'État et nous dialoguons avec des organismes (Agence française pour la biodiversité, Conservatoire du littoral, etc.) mais aussi avec les élus, les professionnels, les citoyens... Pour la protection des espèces et habitats, le réseau Natura 2000 et la directive européenne « Habitats, Faune, Flore » posent des principes de protection pour les espèces « communautaires ». Et la loi biodiversité vient de créer des zones de conservation halieutiques (ZCH), pour la protection spécifique d'espèces sur des zones précises.

Enfin, les moyens de l'État en mer sont coordonnés pour la surveillance et le contrôle des activités maritimes. Outre le contrôle ou la police des pêches, nous surveillons et contrôlons l'environnement marin et les activités soumises à autorisations. Concrètement, un navire garde-côtes (marine nationale, affaires maritimes, douane ou gendarmerie) peut intervenir sur une activité de dragage, de rejet en mer ou autre, pour en vérifier la conformité.

Comment travaillez-vous au maintien de l'habitat des poissons migrateurs amphihalins ?

Pour les espèces amphihalines, nous œuvrons dans un souci de cohérence des mesures prises en mer avec celles prises en rivière. Nous nous appuyons sur les plans élaborés par le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) du bassin « Seine-Normandie ».

En Normandie, les grandes zones estuariennes sont Natura 2000 au titre de la directive européenne « habitats, faune, flore » : embouchure de la Sée et de la Sélune, embouchure de la Saire et de la Vire, estuaire de la Seine. Cette directive inclut la protection des poissons migrateurs amphihalins (Aloses, Saumons, Lamproies). Par exemple, en baie de Seine Occidentale, une mesure porte sur « la réduction des pressions exercées sur les habitats, les espèces et les fonctionnalités » concernant les aloses et les saumons. On y interdit la pose de filets calés ou fixes en baie des Veys, et toute pêche d'espèce amphihaline sur les estuaires de la Vire et de la Saire. Les usagers doivent aussi déclarer les observations d'amphihalins pour améliorer notre connaissance sur la présence de ces espèces.

La Vire retrouve son lit après l'effacement de Candol

MANCHE

Près de Saint-Lô, le barrage de Candol a été effacé et le site réaménagé. Il est aujourd'hui propice à une bonne circulation des espèces dans le fleuve et des promeneurs à ses abords.

Au sud-ouest de Saint-Lô, à quelques centaines de mètres en contrebas de la ville-préfecture de la Manche, en direction de Villedieu-les-Poêles, le site est connu et apprécié des promeneurs et des pêcheurs. À l'été 2017, d'importants travaux ont été engagés (sur une durée de quinze jours) pour détruire l'ancienne usine hydroélectrique et effacer le barrage, situés sur la commune de Saint-Ébremond-de-Bonfossé. Objectif du chantier : rétablir le bon état écologique du cours d'eau et permettre la libre circulation des poissons et des sédiments. Pour y parvenir, 7 000 m³ de terre ont été déplacés pour rendre son lit à la Vire. Pour les espèces, le franchissement de l'ouvrage était, à cet endroit, une vraie course d'obstacles. Si le canal de fuite était accessible aux grands salmonidés et aux truites, le passage était difficile pour l'alose et quasi impossible pour l'Anguille. Une fois le seuil enlevé, les résultats enregistrés ont été rapides. Les sédiments eux-mêmes ont été remis en mouvement.
« Le gain net a été spectaculaire puisqu'on a vu réapparaître quatre radiers, les zones de reproduction et de croissance des saumons, mais nous avons voulu aller plus loin en apportant une forte valeur ajoutée aux travaux que nous engagions sur les berges », explique la Fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
La volonté de cette dernière a été de réutiliser au maximum les éléments du « décor » pour en faire un site paysager agréable pour les promeneurs, les pêcheurs et les riverains. Ainsi, le mur du pertuis, l'assise du seuil, un bosquet de chênes et des linteaux de granit taillés ont été conservés afin de mettre en valeur les lieux. Le public, venu depuis l'été, semble apprécier le réaménagement du seuil de Candol.

© FPPMA50

Le seuil de Candol : avant...

© FPPMA50

© FPPMA50

et... après.

© FPPMA50

© FPPMA50

© FPPMA50

ORNE

La Vère se libère

À l'embouchure du Noireau, un ancien complexe hydraulique rendant la Vère inaccessible aux poissons migrateurs a été supprimé. Les travaux ont été menés par la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FOPPMA).

Les travaux sur la Vère.

Le complexe hydraulique du château de Pont-Érembourg, à Saint-Pierre-du-Regard n'existe plus. L'ouvrage, qui constituait le premier obstacle en aval de la Vère, était totalement infranchissable pour les espèces migratrices compte tenu des hauteurs de chute observées (supérieures à 1 m) et, situé à la confluence avec le Noireau, il leur interdisait ainsi l'accès à l'ensemble du cours d'eau. Informé de ses obligations par la Direction Départementale des Territoires de l'Orne en 2015 et des possibilités de financement par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le propriétaire avait opté pour la suppression complète de l'ouvrage et choisi la FOPPMA comme maître d'ouvrage. *« Nous avons réalisé en interne, avec le soutien du syndicat de la Rouvre représenté par Christophe Beaumont, toute l'étude d'avant-projet, le montage du dossier administratif et financier, les relevés topographiques ainsi que l'étude d'impact sur le milieu »*, détaille Jérôme Jamet, responsable technique de la FOPPMA. Les travaux, d'un montant total de 21 000 €, ont été réalisés entre septembre et octobre dernier. Ils ont consisté à effacer le seuil de prise d'eau, supprimer une digue existante et combler le bief pour rendre à la Vère sa liberté. Parallèlement, la mare que l'ouvrage servait à alimenter a été curée et une pompe solaire a été installée pour continuer à l'alimenter en eau. Ces aménagements devraient avoir une incidence sur la présence de migrateurs, en particulier du saumon, dans l'ensemble du bassin. *« Les premiers résultats seront observables d'ici un à deux ans »*, espère Jérôme Jamet.

CALVADOS

Le nombre de tacons en forte hausse sur l'Orne

Il s'agit du résultat plus qu'encourageant de travaux d'effacement menés sur plusieurs kilomètres du fleuve pour en restaurer la continuité écologique, mais aussi pour améliorer la qualité de l'eau.

En 2012, la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA) rachetait deux microcentrales sur l'Orne (Le Bateau et la Fouillerie, au Mesnil-Villement) et passait une convention avec le propriétaire d'un troisième seuil, en vue de les supprimer et de renaturer les anciens sites industriels. Ces travaux de restauration, achevés en 2017, ont permis de rétablir les écoulements naturels de l'Orne sur près de 4,5 km. Pour évaluer les effets d'une telle opération, des pêches électriques ciblées sur les juvéniles de saumons (ou tacons) ont été menées sur le site depuis 2014. Résultat : si 8 tacons ont été observés dès la première année dans l'ancienne retenue du Bateau, attestant d'une colonisation rapide des milieux restaurés, leur nombre a atteint 108 en 2017. Le bassin de l'Orne est ainsi celui qui a produit le plus de juvéniles de Saumon atlantique en Normandie en 2017, avec 28 000 individus estimés. *« Cela montre que, plus que la mise en place de passe à poissons, l'effacement des ouvrages favorise fortement le développement d'espèces aquatiques patrimoniales sur l'Orne,* constate Yannick Salaville, directeur technique de FCPPMA. *En plus de restaurer la continuité écologique avec une telle opération, on restaure aussi la qualité de l'eau et des habitats aquatiques. Ces nouvelles conditions de vie profitent également aux autres espèces migratrices présentes sur le bassin, à savoir la Truite de mer, les aloses, les lamproies et l'Anguille, aujourd'hui menacées »*. D'autres projets d'effacement d'ouvrages pourraient voir le jour dans les années à venir. Ils renforceraient encore cette dynamique déjà vertueuse.

Des pêches ciblées sur les juvéniles de saumons ont été menées en 2014.

© FNPF L MADELON

Les poissons migrateurs sous haute surveillance

© FNPF L MADELON

La qualité des cours d'eau normands permet l'accueil de nombreux poissons migrateurs vivant alternativement en mer et en eau douce. Parmi eux, Saumon atlantique, Truite de mer et Anguille européenne (au stade adulte ou civelle) sont ciblés par les pêcheurs mais aussi par les braconniers. Les actions de police consistent à contrôler, à évaluer les captures réalisées et réprimer les contrevenants.

LE CHIFFRE

29

c'est le nombre de gardes bénévoles des AAPPMA sur le département du Calvados.

Christian Grigy, président de la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA).

Vérification de l'acquittement des droits de pêche, respect de la réglementation (période, taille des poissons, nombre de prises et mode de pêche), répression du braconnage, surveillance des prélèvements, suivi des déclarations de captures par exemple des saumons (respect des TAC : Total Autorisé de Captures)... sont autant de missions qui incombent aux contrôleurs de terrain. Parmi les premiers intervenants se trouve l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et notamment son Unité Spécialisée Migrateurs (USM) Normandie-Hauts-de-France, installée à Bourg Achard (76). Créée en 2016, c'est la dernière née des trois USM françaises (Loire Bretagne, Adour Garonne et Normandie Hauts-de-France).

UN TRAVAIL EN PARTENARIAT INDISPENSABLE

Les unités spécialisées migrateurs ont en charge des territoires très larges. *« Pour mener à bien nos missions de contrôle des différentes pêches - amateur, professionnelle et illégale - une coordination avec les autres services de police de l'environnement est primordiale »*, explique Gwénael Robineau, chef de l'Unité Spécialisée Migrateurs Normandie Hauts-de-France. *« Après la planification des opérations, nous contactons les affaires maritimes, la gendarmerie fluviale et/ou maritime, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), les douanes... pour organiser les interventions et assurer par le nombre la sécurité de tous en cas de débordement »*. Même si l'exploitation de l'Anguille sur la façade Manche reste forte, l'effort est porté également sur les grands salmonidés migrateurs. *« En effet, les cours d'eau de la zone accueillent parmi les populations les plus importantes au niveau national de saumons et truites de mer »*, poursuit Gwénael Robineau. *« Notre objectif prioritaire est d'être tête de réseaux de partenaires : sensibiliser les services de l'État pour que la réglementation prenne davantage en compte ces espèces vulnérables, mobiliser les différents services de police de l'environnement amenés à participer aux contrôles ainsi que les parquets pour une meilleure prise en compte des affaires »*. (Lire aussi page ci-contre le témoignage d'Olivier Fauriel, Directeur Interrégional Normandie Hauts-de-France - Agence Française pour la Biodiversité).

CONVENTION FÉDÉRATION DU CALVADOS ET ONCFS

Le dispositif de contrôleurs de terrain est complété par les gardes particuliers des AAPPMA ou des Fédérations de Pêche. *« Sur le département du Calvados, nous disposons de 29 gardes bénévoles des AAPPMA et un garde attaché à notre Fédération »*, explique Christian Grigy, président de la Fédération du Calvados pour la

Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FCPPMA). En janvier 2017, la FCPPMA a conventionné avec l'ONCFS . *« L'objectif est de renforcer la surveillance sur tous nos parcours de pêche. La douzaine de gardes qui existent sur le département intervient sur l'ensemble des rivières gérées par les 31 AAPPMAs. Et pour mieux tenir compte des intérêts liés aux espèces et aux milieux aquatiques signalés par les associations ou la Fédération, les missions de contrôles pourront être orientées sur des zones particulières, à des périodes ciblées »*, précise le Président de la Fédération du Calvados.

La convention prévoit par ailleurs que l'Office National assurera la formation théorique des gardes particuliers de la Fédération et des associations. *« L'enseignement portera sur le droit applicable en matière d'infractions et sur l'organisation des contrôles »*, conclut Christian Grigy.

LA SURPÊCHE ET LE BRACONNAGE

Saumons, truites de mer, anguilles... Avec des espèces bien présentes en Normandie, des limitations et ou des interdictions de pêche associées à une demande (commercialisation) importante comme pour la civelle, des réseaux de braconnage et de commercialisation illicites émergent. *« Le saumon sauvage peut se vendre entre 100 et 150 euros le kilo, voire plus sur le marché illégal. Et ce braconnage se vérifie par exemple en Baie du Mont-Saint-Michel »*, note Jérémie Corre, chargé de mission de l'association Normandie Grands Migrateurs. *« Mais c'est sans aucune mesure avec la civelle, en danger d'extinction, dont la vente illégale peut atteindre les 1000 euros le kilo. Un véritable fléau en Bretagne et Pays de la Loire et dans une moindre mesure en Normandie »*.

Focus

Braconnage sur la Touques

Lundi 30 octobre 2017, les inspecteurs de l'environnement de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), avec le soutien de la gendarmerie, ont interpellé un homme pour des faits de braconnage dans la Touques, près de Pont-l'Évêque (Calvados). Rappelons que la Touques est en tête du classement français des cours d'eau à Truite de mer et parmi les premiers au niveau européen. Le jour de fermeture de la pêche de la Truite de mer, la personne avait posé deux filets de pêche d'une douzaine de mètres chacun en travers de la rivière. Interpellés par cette pratique, des pêcheurs ont contacté le service départemental de l'ONCFS, ainsi que la brigade de gendarmerie nationale de Pont-l'Evêque.

L'homme, un Belge, convoqué devant la justice, encourt une peine pouvant aller jusqu'à 3 300 euros d'amende ainsi que la confiscation définitive des objets saisis.

3 QUESTIONS À

« Efficacité et meilleur ciblage des actions »

Olivier Fauriel, Directeur Interrégional Normandie Hauts-de-France – Agence Française pour la Biodiversité.

Quel est le rôle de l'AFB dans la protection des migrateurs ?
De manière à agir et réglementer efficacement, l'AFB intervient au travers de pôles spécialisés et des spécialistes en région, sur la connaissance de la biologie des espèces et de leurs cycles de migrations, ainsi que sur les principales atteintes tout au long de leurs cycles de vie. Nous appuyons la police administrative et les porteurs de projets dans la mise en place de dispositifs de franchissement et de mesures de gestion efficaces. En tant qu'expert des très nombreuses réglementations pêche, nous sommes force de proposition pour leur évolution, une meilleure accessibilité et appropriation par les usagers, un meilleur encadrement des pratiques à risques (notamment l'utilisation de filets). Nous avons également une action dans la mise en cohérence des différentes politiques publiques (Plan de Gestion des Poissons Migrateurs, Plan d'Action pour le Milieu Marin, Document d'objectifs Natura 2000, Stratégie de Création des Aires Protégées ...). Enfin, nous intervenons en tant que tête de réseau des services de contrôles, avec un rôle de sensibilisation et mobilisation des autres services (DIRM, Affaires maritimes, Gendarmerie maritime, ONCFS...).

Va-t-on vers un renforcement des contrôles ?
Plus que vers un renforcement des contrôles, notre action porte sur l'efficacité et un meilleur ciblage des actions, et la mobilisation des différents corps de police. Les enjeux sont maintenant bien identifiés, la réglementation territoriale concernant les migrateurs est progressivement revue pour gagner en lisibilité. L'AFB a créé l'an dernier une Unité Spécialisée Migrateurs basée en Normandie *(lire aussi article ci-contre)*. Tout est désormais en place pour, en lien avec les acteurs locaux et notamment les Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, s'assurer de l'efficacité des contrôles.

Existe-t-il une évolution des profils et des pratiques des braconniers ?
La notion de braconnage est floue. Elle recouvre des pratiques qui vont de la capture accidentelle par des pêcheurs amateurs mal informés de la réglementation à une pêche ciblée en des lieux/temps/engins interdits à des fins de commercialisation, en passant par des pêcheurs qui vont profiter des flous de la réglementation, ou des pêcheurs locaux qui vont enfreindre la réglementation pour capturer ces poissons pour satisfaire un besoin de pratique « traditionnelle » et de consommation personnelle.
Le braconnage « opportuniste » tend à se développer, spécialement en domaine maritime, avec l'engouement grandissant pour les activités de pêche maritime, et le renforcement de certaines populations de poissons migrateurs.
Concernant enfin le braconnage le plus caractérisé et organisé, il ne se développe pas en importance. En revanche, il s'adapte aux contrôles opérés et aux réglementations et devient de plus en plus élaboré, et compliqué de ce fait à démanteler.

Évènements

Dam Removal Workshop à Birmingham

Les 25 et 26 Septembre, NGM s'est rendu à Birmnigham en Angleterre pour le Dam Removal Workshop. Ce colloque a réuni une centaine de professionnels de la restauration des milieux aquatiques venus d'Europe et d'ailleurs.
Plus d'infos :
www.damremoval.eu/workshop-on-technical-and-political-challenges-on-dam-and-weir-removal/

Deuxièmes rencontres techniques *« Poissons migrateurs de Normandie occidentale »*

Ces deuxièmes rencontres organisées par NGM au Pavillon des Energies dans la Manche le 20 décembre ont réuni plus de 80 personnes, des présentations de qualité et de nombreux échanges ont contribué à la réussite de cette journée. Rendez-vous dans l'Orne en 2018 !
Plus d'infos :
www.normandiegrandsmigrateurs.fr

Vie associative

Une nouvelle association migrateurs

L'association Migrateurs Artois-Picardie vient d'être créée, elle regroupe les Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais.

© D.R.

Effacement des barrages de la Sélune

Le Ministre de l'écologie et de la transition énergétique a annoncé par communiqué de presse le 14 novembre dernier la remise en état écologique de la vallée de la Sélune. Les travaux de suppression des barrages pourront débuter une fois la vidange de la retenue terminée. Ces travaux seront financés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, en concertation avec le Syndicat mixte du bassin de la Sélune.

LE CHIFFRE

42 000

pages du site Internet de NGM consultées depuis sa mise en ligne.

Création de l'association régionale des Fédérations pour la Pêche de Normandie

L'Association Régionale des fédérations de Normandie pour la pêche et la protection du milieu aquatique a été créée en mai 2017. Le Président est M. Hanchard et cette association a notamment pour objet d'assurer la concertation entre les structures membres et la coordination de leurs actions au niveau de la région Normandie.

Communication

Nouveau site internet de la Fédération de la Manche Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Retrouvez toutes les actualités de la pêche et des milieux aquatiques dans la Manche sur le nouveau site Internet de la Fédération à l'adresse **www.peche-manche.com**

L'AGENDA

24 et 25 février

Salon des Pêches à la Mouche en Bretagne (espace Glenmor de Carhaix)

Le rendez-vous des passionnés de pêche à la mouche du grand ouest. NGM sera présent sur le stand Normandie.
Plus d'infos : **www.salon-peche-mouche.fr**

10 mars

Ouverture de la pêche en 1ère catégorie

Du 27 au 29 mars

Journées Anguilles du GRISAM à Rouen

Ces journées d'échanges scientifiques auront pour thématique « Connaissances et gestion de l'anguille ». Plus d'infos : **www.grisam-anguille-rouen-2018.com**

21 avril

World Fish Migration Day

La journée mondiale des poissons migrateurs sera célébrée par plus de 1 000 organisations dans le monde entier.
Plus d'infos : **www.worldfishmigrationday.com**

Du 16 au 18 mai

Colloque international SAMARCH organisé par NGM en partenariat avec BGM au Mont-Saint-Michel

Plus d'infos : **www.samarch-forum.com**

Suivez toute notre actualité sur notre page Facebook

Photos : © D.R. - Directeur de la publication : **Jérémie Corre** • Conception, rédaction et mise en page : **aprim-caen.fr** • Impression : **PRN** • Tirage : 850 exemplaires • ISSN : en cours